



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17.INT.663

Déposé le : 31.01.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Votations du 12 février 2017 : pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il communiqué activement sur les nouvelles exigences de la Poste que le 25 janvier alors que le matériel de vote a été distribué dès le 16 janvier ?**

## Texte déposé

Le 24 janvier, nous avons déposé une interpellation intitulée : « **Votations du 12 février 2017 : quelles conséquences juridiques et politiques pourrait avoir la mise à disposition par le Conseil d'Etat d'enveloppes de transmission du matériel de vote imprimées à l'envers ?** ».

Le 25 janvier, le Conseil d'Etat a diffusé une note aux médias signalant qu'il n'y a pas eu d'erreur d'impression des enveloppes de transmission. Il précise que la manière dont les enveloppes ont été imprimées résulte d' « une adaptation aux exigences techniques de la Poste ». Le Conseil d'Etat relève aussi que « la nouvelle enveloppe est maintenant identique dans toute la Suisse depuis avril 2016 », le canton de Vaud faisant partie des derniers cantons à l'avoir introduite en ce début d'année 2017. Par ailleurs, sur le site de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat précise qu' « il est maintenant nécessaire de mettre la carte de vote "à l'envers" dans l'enveloppe de transmission ».

1. Le changement imposé par la Poste n'est pas anodin. Il est en effet très inhabituel de devoir insérer à l'envers un document dans une enveloppe. A notre connaissance, de nombreux citoyens vaudois ont été surpris. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas communiqué activement sur le changement imposé par la Poste avant le début de la distribution du matériel de vote, ou du moins lors de sa conférence de presse du 16 janvier 2017 consacrée à la votation cantonale ?
2. Alors que la nouvelle enveloppe doit être identique dans toute la Suisse depuis le mois d'avril 2016, pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il communiqué activement sur le changement imposé par la Poste qu'à la suite du dépôt d'une interpellation au Grand Conseil en janvier 2017 ? Pourquoi n'a-t-il pas communiqué spontanément sur cette question plus tôt ?

3. Le Conseil d'Etat considère que le risque que les envois des bulletins de vote ne parviennent pas aux administrations communales est très limité. Concrètement, quel est le pourcentage de bulletins de vote susceptibles de ne pas parvenir aux administrations communales avant le 12 février ?

4. Dans sa note aux médias du 25 janvier, le Conseil d'Etat relève que « la Poste met tout en œuvre afin que les envois problématiques liés aux votations parviennent au destinataire le plus rapidement possible ». Comment le Conseil d'Etat s'assure-t-il du respect du principe la confidentialité du vote dans le cas des envois problématiques ? En d'autres termes, que fait concrètement la Poste pour que les envois problématiques parviennent au destinataire le plus rapidement possible ?

5. L'article 88 de la Constitution vaudoise prévoit que l'Etat doit encourager et faciliter l'exercice des droits politiques. En ne communiquant activement sur les changements imposés par la Poste que le 25 janvier 2017, le Conseil d'Etat a-t-il respecté l'esprit de cette disposition constitutionnelle ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

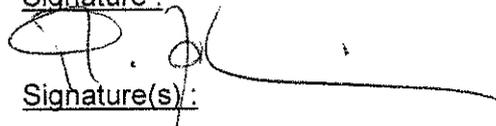


Nom et prénom de l'auteur :

Philippe Jobin

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

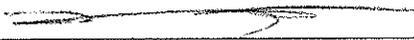
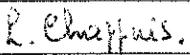
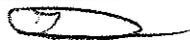
Signature :



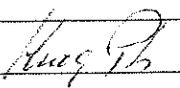
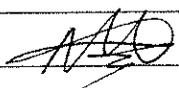
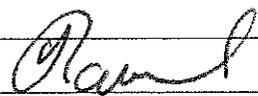
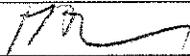
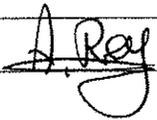
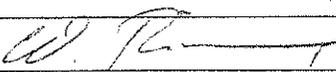
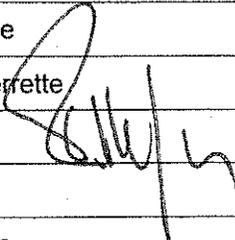
Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien 	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André 	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien 	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent 	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José 	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe 	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena 	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves 	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice 
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette 	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner 	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette 	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre	Züger Eric